

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC DOUAI 19 RUE SAINT JACQUES 59500 DOUAI

déclare et atteste avoir reçu la somme de 50 000 €.

Monsieur DUPONCHEL Romain Monsieur DUPONCHEL Julien , gérants de la société A2D , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 258 RUE GASTON VERITE 59310 AIX EN PEVELE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	DUPONCHEL Romain 258 RUE GASTON VERITE 59310 AIX EN PEVELE
Nombre de parts	50
Montant versé	25 000 €
2e associé	DUPONCHEL Julien 10 RUE DE LA PLANQUE 59710 PONT A MARCQ
Nombre de parts	50
Montant versé	25 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

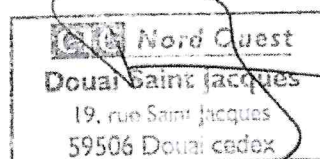
Le 24 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé Duponchel Romain
Le 24/01/25

JST06

Guillaume JAROSZ
Chargé d'affaires professionnels



Lu et approuvé
DUPONCHEL JULIEN
Le 24/01/25